

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Cour constitutionnelle: les ministres du Travail et du Budget auditionnés

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Madeleine Berre, ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail, et sa collègue, Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi en charge du Budget et des Comptes publics ont été auditionnées hier par les neuf juges constitutionnels.

Cette audition fait suite à la requête introduite par Machette syndicale des travailleurs gabonais vaillants et le Syndicat national des professionnels de l'audiovisuel public (Synapap). Une requête relative au non-arri-mage des pensions retraites des agents civils et militaires au nouveau système de rémunération institué depuis le 25 juillet 2015, le paiement de services rendus conformément aux dispositions de l'article 86 de la loi 1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la fonction publique. Occasion pour Marie-Madeleine Mborantsuo et ses collègues d'en savoir davantage sur le fond de la requête. Les membres du gouvernement ont avoué leur étonnement. Précisant que ces structures syndicales ont assisté à toutes les rencontres socio-profession-



Photo: Ngoubili Gaston

Les juges constitutionnels auditionnant les membres du gouvernement.

nelles en tant que membres des cadres de réflexion institués pour la résorption de ces problèmes. "De l'organisation du forum de la fonction publique, à la présentation des conclusions des études actuarielles à l'ensemble des administrations au mois de février 2022 en passant par des missions d'imprégnation du modèle réussi en Côte d'Ivoire, ces partenaires sont au fait de la volonté du gouvernement de résoudre les problèmes", ont-ils laissé entendre.

"Le recueil des 144 recommanda-

tions issues du forum de la fonction publique n'est pas resté figé. Les questions de la régularisation des carrières, les services rendus dans le paiement des condamnations de l'État, deux points des requérants ont fait l'objet d'un regard", a souligné le ministre du Travail.

"L'arri-mage des pensions retraites étant, comme tout le monde le sait, en réflexion, fait face à la soutenabilité de la charge qu'elle impose au vu des volumes révélés par les études de Finactu", a-t-elle ajouté.

Adhésion du Gabon au Commonwealth: le PDG magnifie le leadership du "DCP"

J.K.M
Libreville/Gabon

PAR la voix de son porte-parole David Ella Mintsa, le Parti démocratique gabonais (PDG) a magnifié, hier, "le leadership du Distingué camarade président (DCP), Ali Bongo Ondimba", au lendemain de l'adhésion de notre pays au Commonwealth. Ce d'autant plus que, a-t-il laissé entendre, "l'entrée dans cette grande communauté, forte désormais de 56 États membres, offre au Gabon de nouvelles opportunités de développement aux plans diplomatique, économique, culturel et environnemental". Dans tous les cas, a-t-il renché-ri, "le PDG est convaincu de ce que l'appartenance du Gabon au Commonwealth permettra d'accélérer la prospérité économique

pour une croissance inclusive aux fins d'améliorer le bien-être des populations". Et d'ajouter: "Cette décision historique marque le couronnement de la politique réformatrice menée ces dernières années par le président de la République en matière de renforcement des droits humains, notamment la promotion de l'égalité des genres, la lutte contre les violences faites aux femmes, la protection de l'environnement mais aussi la consolidation de la paix et de la sécurité à travers le monde. Autant de principes consacrés par la Charte du Commonwealth". Pour rappel, c'est samedi dernier, que les chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth, réunis au Centre de Conventions de Kigali, ont officiellement admis le Gabon au sein de cette organisation.



Photo: Adjai Ntoutoume

Le porte-parole du PDG, David Ella Mintsa, lors de sa déclaration.

Miroir du gouvernement Devoir d'explication!

CE gouvernement n'aurait-il pas le devoir de rendre compte à la population? On serait tenté de répondre par l'affirmative. Vu que plusieurs jours après la publication du rapport du cabinet Deloitte sur la gestion financière de la Covid-19 et des allégations de détournement de fonds entourant cette gestion émanant de plusieurs acteurs de la société civile, c'est le silence radio du côté de la Première ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, et de l'ensemble des membres de son équipe.

C'est à n'y rien comprendre. D'autant plus que l'opinion publique aimerait savoir pourquoi ce n'est que le Fonds spécial domicilié à la Caisse de dépôts et consignations (CDC) qui a été audité. Quid du Fonds de solidarité? Qu'est-

ce qui pourrait expliquer que 4,794 milliards de francs auraient été débloqués pour l'achat de 175 respirateurs? Comment expliquer l'absence des pièces justificatives pour certaines dépenses évaluées à un montant de 568 millions de nos francs? Bref, en dépit de l'avis globalement favorable émis par l'auditeur, la population aimerait avoir des explications sur les incongruités et autres anomalies qu'il a néanmoins relevées. Un exercice de transparence inhérent à tout système démocratique.

Car, tout compte fait, après avoir été confinés pendant de nombreux mois en tirant le diable par la queue, pour n'avoir pas réellement bénéficié des mesures annoncées par les pouvoirs publics afin de les soulager durant le

confinement, les Gabonais et les Gabonaises mériteraient quelques explications de la part du gouvernement.

Laisser dire, laisser faire dire ne reviendrait rien moins qu'à conforter l'idée que certains compatriotes se la coulaient douce pendant que la grande majorité, dans son ensemble, trimait. Et que, finalement, cette crise sanitaire n'aurait été chez nous, toutes proportions gardées, comme d'aucuns le pensent, que du "Covid business".

En vertu du contrat social et des obligations auxquelles sont astreints les gouvernants, les populations sont en droit d'attendre d'eux des éclaircissements. Il en va de notre vivre-ensemble!

J.KOMBILE MOUSSAVOU